

Orientation scolaire professionnelle

Deux nouveautés avec le cours "Education aux choix" et le dossier d'orientation professionnelle

Deux nouveautés sont apparues avec la rentrée scolaire 2010 : le cours "Education aux choix" et l'utilisation d'un "dossier d'orientation professionnelle". "Education aux choix" s'inscrit dans un processus de préparation et de réalisation du choix qui se déroule en 8^{ème} et en 9^{ème} année. Le "dossier d'orientation professionnelle" permet à l'élève de rassembler les éléments qui lui seront utiles pour réfléchir à son futur et l'aider à construire un projet de formation.

Ainsi qu'il l'a fait figurer dans son Programme de législature 2009-2013, le Conseil d'Etat a la volonté d'augmenter de 10% (de 58% à 68%) la proportion d'élèves libérables choisissant la formation professionnelle et de faire passer de 57% à 80% la proportion de formations professionnelles duales, par la création de 400 nouvelles places d'apprentissage.

Issu de la volonté du Conseil d'Etat de favoriser la transition des élèves du secondaire 1 au secondaire 2, le cours "Education aux choix" intègre les recommandations du PER (plan d'études romand) et s'appuie sur l'utilisation d'un nouveau support : le dossier d'orientation. Ce dernier, conçu pour réunir des informations sur l'élève, la formation et le monde du travail, est un outil de gestion du projet qui devrait favoriser les échanges qu'entretiennent les jeunes avec leurs partenaires dans le choix professionnel : parents, enseignants, conseillers en orientation, formateurs en école et entreprises, ...

Processus de préparation et de réalisation du choix

Le cours "Education aux choix" s'inscrit dans un processus de préparation et de réalisation du choix qui se déroule en 8^{ème} et en 9^{ème} année. Durant le premier semestre de la 8^{ème} année, les élèves bénéficient d'une période hebdomadaire d'éducation aux choix professionnels animée par un-e enseignant-e et un-e conseiller-ère en orientation. Divers thèmes y sont abordés sous la forme d'animations et de réflexions thématiques : le monde du travail et les métiers, les voies de formations, des renseignements pratiques sur les apprentissages, les éléments à prendre en compte pour faire un choix, des animations axées plus précisément sur les intérêts, les valeurs et les points forts de chacun et chacune...

Si les contenus du cours sont définis dans un programme cadre, le manuel de l'enseignant qui accompagne les fiches de l'élève propose toutefois des variantes dans la forme des animations. Enseignants et conseillers en orientation bénéficient ainsi d'une souplesse d'organisation et d'une marge de créativité bienvenues et naturelles dans un cours qui se veut soucieux d'appliquer une approche éducative dans la réflexion portée sur soi, sur l'environnement professionnel et sur la formation.

Au cours du deuxième semestre de la 8^{ème} année et durant la 9^{ème}, les jeunes qui le souhaitent peuvent contacter le ou la conseiller-ère en orientation affecté-e à leur école et bénéficier d'entretiens individuels pour préciser leurs projets. Un programme de visites d'entreprises, d'écoles professionnelles, de lycées académiques et professionnels enrichira leur compréhension et leur réflexion. L'expérience apportée par les stages favorisera leur prise de décision.

Un classeur qui accompagne l'élève à son entrée dans la vie professionnelle

Présenté sous la forme d'un classeur contenant un répertoire thématique, le dossier d'orientation accompagne l'élève depuis la 8^{ème} année jusqu'à son entrée dans la vie professionnelle, voire même au-delà. Il permet de réunir des informations précises sur les métiers, les formations et le monde du travail.

Le dossier d'orientation offre à l'élève l'occasion de prendre en compte son parcours scolaire et lui permet de réfléchir à ses intérêts, ses goûts et ses aptitudes. Comme il représente la possibilité de réunir et de synthétiser les informations importantes de la construction et de la mise en œuvre du projet, il met l'élève en situation d'analyser leur contenu avec efficacité tout en acquérant une meilleure connaissance de lui-même.

L'un des objectifs du dossier d'orientation est également de faciliter les contacts de l'élève avec les entreprises en vue de rechercher des places de stage et d'apprentissage (classement de modèles de lettres et de CV, de listes et présentations d'entreprises et lieux de formation, d'échéanciers des démarches entreprises et à entreprendre, etc.).

Les jeunes pourront aussi répertorier dans leur dossier d'orientation leurs premières expériences dans le monde professionnel (visites d'entreprises, stages), valoriser les compétences acquises durant leurs loisirs et utiliser le dossier comme outil de communication avec leur entourage (famille, enseignants, conseillers en orientation, employeurs, ...).

Pour de plus amples renseignements :

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Jean-Marie Fragnière, responsable a.i. du Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) et des OROSP, directeur de l'OROSP du Littoral neuchâtelois, tél. 032 889 49 76.

Neuchâtel, le 6 septembre 2010